

## DELIBERATION N° 062

## ZONE ACTIVITE ACTI-SUD LA ROCHE-SUR-YON

## ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2024 - LA ROCHE SUR YON

La CCI Vendée a été saisie d'un sujet concernant la zone d'activité Acti-Sud à La Roche sur Yon.

Lors de l'aménagement de cette zone, un cahier des charges de cession de foncier avait été rédigé par la CCI Vendée en 1967.

Ce cahier des charges est toujours valide et continue d'engager la CCI Vendée en cas de cession.

La CCI Vendée a été sollicité très récemment sur un dossier de cession.

La délibération porte sur, l'accord des membres élus de la CCI Vendée à :

- 1) La cession du foncier sur ce dossier conformément aux articles du cahier des charges, autorisant toute mutation et location du terrain, tout morcellement et changement d'affectation.

Cette autorisation prend la forme d'un courrier visant le cahier des charges et validant : le projet de construction, le PCM valant démolition, le PCM valant division, le transfert partiel du PCM valant division, AT, AP. Autorisant toute mutation et location du terrain, tout morcellement et changement d'affectation.

- 2) L'instruction du permis de construire par La Roche-sur-Yon agglomération et non plus par la CCI Vendée. La Roche-sur-yon agglomération devra ensuite mettre en conformité le cahier des charges par rapport au PLU via le biais d'une enquête publique.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée, approuvent la cession du foncier sur le dossier présenté ainsi que l'instruction du permis de construire par la Roche-sur-yon Agglomération et non plus par la CCI Vendée.

Résultat du vote de l'assemblée

Quorum	: 18
Votants	: 18
Votes "pour"	: 18
Votes "contre"	: 0
Abstentions	: 0

Arnaud RINGEARD  
Président de la CCI Vendée

